



Politique de récompenses 2016

Cette politique est subdivisée comme suit :

1. Comité des récompenses de RCA
2. Mandat du comité
3. Catégories de prix
4. Prix nationaux de RCA
5. Autres prix de RCA
6. Bourses pour athlètes et entraîneurs de RCA
7. Procédure de mise en candidature
8. Demandes de mise en candidature par d'autres entités
9. Personnel de RCA

Annexe A – Cérémonie de remise des prix

1. Comité des récompenses de RCA

- 1.1. Le comité des récompenses de RCA est composé de membres nommés par le conseil d'administration et qui se rapportent au président de RCA.

2. Mandat du comité

- 2.1. Le comité des récompenses est responsable de soumettre une liste de lauréats recommandés au conseil d'administration à des fins d'approbation. Les lauréats sont sélectionnés parmi les candidatures reçues à la suite de l'appel de candidatures ainsi que parmi les athlètes que le comité des récompenses a lui-même remarqués dans sa base de données et selon les résultats obtenus lors de régates.
- 2.2. Le comité des récompenses doit consigner et tenir à jour les données sur les candidatures ainsi que les critères et les évaluations pour la sélection des lauréats. L'historique des nominations est archivé chaque année au bureau national de RCA.
- 2.3. Annuellement, le conseil d'administration doit prévoir le budget des dépenses liées à la mise en œuvre de la politique de récompenses.

3. Catégories de prix

3.1. Voici les catégories de prix de RCA :

Prix nationaux de RCA

- Athlète de l'année (senior, moins de 23 ans, junior, para-aviron)
- Juge-arbitre de l'année
- Bénévole de l'année

- Entraîneur (ou entraîneuse) de l'année
- Club de l'année pour réalisation exceptionnelle
- Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations
- Prix d'entreprise John-Anderson
- Prix du président

Autres prix et reconnaissances de RCA

- Prix de reconnaissance internationale de RCA
- Prix de long service de RCA

Bourses pour athlètes et entraîneurs de RCA

- Prix Jack-Guest¹ (rameur de couple junior de l'année)
- Prix Bobby-Pearce² (rameuse de couple junior de l'année)
- Prix Kiran-van-Rijn³ (rameur de couple de l'année) - *prix décerné - aucune bourse
- Bourse commémorative Tony-Zasada⁴
- Prix Hanlan-Keller
- Bourse de l'athlète de demain de RCA
- Bourse Jack-Nicholson⁵ pour entraîneur (ou entraîneuse)

- 3.2. Tous les prix nationaux de RCA sont remis lors du banquet de remise des prix qui a lieu dans le cadre de la conférence nationale de RCA.
- 3.3. Pour chacun des prix, une évaluation des lauréats potentiels est faite annuellement, mais il est possible qu'un prix ne soit pas décerné tous les ans.

1 Jack Guest du club d'aviron de Don a remporté les avirons de couple de diamants (Diamond Sculls) à la Régate royale d'Henley en 1930 et une médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1928 avec son coéquipier Joe Wright Jr.

2 Bobby Pearce du club d'aviron de Leander a remporté les avirons de couple de diamants (Diamond Sculls) à la Régate royale d'Henley en 1931 et des médailles d'or aux Jeux olympiques de 1928 et de 1932 pour l'Australie, son pays natal. Il a déménagé au Canada, est devenu athlète professionnel et n'a jamais été défait comme champion amateur ou champion professionnel.

3 Kiran van Rijn, un athlète grandement admiré et très aimé, a commencé sa carrière en aviron à l'école St. George de Vancouver. Il a ramé pour l'Université de la Colombie-Britannique, pour le club nautique Ridley Graduate, l'Université de Toronto et le club d'aviron du lac Burnaby. Il a également représenté le Canada à la Coupe du monde de la FISA en 2001 à l'épreuve de deux de couple. Il est décédé d'une arythmie cardiaque alors qu'il ramait sur le lac Burnaby en 2005. Il avait 29 ans.

4 Tony a terminé cinquième à l'épreuve du deux de pointe avec barreur aux Jeux olympiques de 1984 et est décédé peu de temps après dans un accident d'automobile. Ce fonds a été établi par la famille et les amis de Tony Zasada du club d'aviron de Regina pour honorer sa mémoire.

5 Jack Nicholson

4. Prix nationaux de RCA

4.1 Prix de l'athlète de l'année

Les prix d'athlète de l'année sont remis aux athlètes ayant présenté des réalisations exceptionnelles dans un éventail d'épreuves à l'échelle nationale et internationale pendant l'année. Ces athlètes donnent l'exemple par leur comportement et leur attitude, font preuve de leadership et d'esprit sportif et sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Leur contribution à l'aviron doit refléter les valeurs d'excellence, d'intégrité et de communauté de RCA.

Les prix de l'athlète de l'année sont remis dans chacune des catégories suivantes : senior, moins de 23 ans, junior et para-aviron.

4.2 Prix du juge-arbitre de l'année

Ce prix est décerné à un (ou à une) juge-arbitre en reconnaissance de sa contribution significative et exemplaire à l'aviron au Canada, notamment au cours de la dernière saison ou année. Afin d'être admissibles, les juges-arbitres doivent être certifiés depuis au moins trois ans. Il n'y a pas de limite quant au nombre de fois qu'un juge-arbitre peut être mis en candidature pour ce prix.

Le juge-arbitre doit respecter ce qui suit :

- constamment veiller à la sécurité des athlètes et au déroulement équitable des courses;
- se montrer prêt à participer à diverses régates; à exercer différents rôles (sur l'eau, au départ, à l'arrivée, à la pesée, à la commission de contrôle, etc.); à participer à des régates dans des endroits où il y a peu de juges-arbitres régionaux; à exercer d'autres fonctions au besoin (p. ex., recruter de nouveaux juges-arbitres); à adapter ses méthodes d'arbitrage en fonction des mises à jour du Code de course;
- contribuer à tous les aspects du rôle de juge-arbitre comme juge-arbitre, juge-arbitre en chef et au besoin comme mentor ou formateur de juges-arbitres pour les juges-arbitres associés;
- avoir contribué à l'avancement du rôle de juge-arbitre à l'échelle des clubs, provinciale, nationale et internationale;
- être ferme et équitable envers les athlètes et les entraîneurs, peu importe leur position et peu importe les circonstances;
- servir de modèle positif pour les autres juges-arbitres et juges-arbitres associés en veillant à la bonne interprétation et au respect des normes de RCA en matière d'arbitrage et du Code de course.

Les candidatures sont soumises par les associations provinciales d'aviron (une candidature par province). Le choix final des candidats pour le prix du juge-arbitre de l'année est examiné par le comité des juges-arbitres de RCA qui présente le finaliste au comité des récompenses de RCA.

La candidature des gagnants du prix du juge-arbitre de l'année peut être soumise de nouveau les années suivantes.

4.3 Prix du bénévole de l'année

Le **Prix du bénévole de l'année de RCA** est remis à une personne qui a contribué de manière exemplaire au sport en matière de leadership, de développement et de croissance

tout en respectant les valeurs d'excellence, d'intégrité et de communauté de RCA. Ce prix est différent du prix de long service ou d'excellence pour l'ensemble des réalisations. Il vise à souligner le travail d'un membre bénévole de club ou d'une association spéciale qui, par l'entremise d'un projet ou d'une initiative, a contribué de manière significative à la communauté d'aviron au cours de la dernière saison ou année.

Pour être admissible, le bénévole doit être membre d'un club de RCA ou d'une association spéciale et être inscrit auprès de RCA. Le candidat doit agir régulièrement comme bénévole pour l'aviron depuis au moins 5 ans. Il n'y a aucune limite quant au nombre de fois qu'un bénévole peut être mis en candidature pour ce prix.

Tous les membres de RCA (clubs, associations spéciales ou associations provinciales d'aviron) peuvent soumettre une candidature. La sélection finale des candidats est examinée par le comité des récompenses qui présente sa recommandation et le finaliste au conseil d'administration.

4.4 Prix de l'entraîneur de l'année

Le **Prix de l'entraîneur de l'année de RCA** est remis à un entraîneur de club ou universitaire de rameurs d'aviron ou de para-aviron qui a formé des équipages ou des athlètes qui ont su se démarquer dans le cadre de compétitions à l'échelle provinciale et nationale au cours de la dernière saison ou année. Pour être pris en considération, l'entraîneur doit également être une personne qui :

- a une volonté personnelle d'excellence en entraînement;
- affiche les valeurs d'équité, d'esprit sportif et de respect des officiels;
- fait la promotion du développement des compétences des athlètes, sur l'eau et hors de l'eau;
- participe continuellement au programme de formation des entraîneurs nationaux de RCA;
- est respecté de ses pairs.

Tous les membres de RCA (clubs, associations spéciales ou associations provinciales d'aviron) peuvent soumettre une candidature. Les candidatures sont examinées par le comité de formation et de perfectionnement des entraîneurs de RCA qui soumet sa recommandation quant au finaliste pour le prix de l'entraîneur de l'année au comité des récompenses de RCA.

La candidature des gagnants peut être soumise de nouveau les années suivantes. Les entraîneurs de l'équipe nationale de RCA ou employés à temps plein de RCA ne sont pas admissibles à ce prix.

4.5 Prix du club de l'année pour réalisation exceptionnelle

Le **Prix du club de l'année pour réalisation exceptionnelle** est remis à un club de RCA qui a entrepris un nouveau projet ou une nouvelle initiative qui fait preuve de leadership ou d'innovation ou qui a connu du succès et qui a eu un grand impact à l'échelle du club, du sport ou de la communauté. Le prix du club de l'année pour réalisation exceptionnelle vise à souligner le travail d'un club qui, au cours de la dernière année :

- a grandement agi en faveur de la communauté locale en s'engageant dans un projet particulier, ou;
- a mis en place un nouveau programme ou une nouvelle initiative ayant eu un impact mesurable sur le développement du club ou des athlètes, ou;

- a organisé une régates importante ou un événement important incorporant des éléments novateurs et ayant eu des résultats positifs, ou;
- a mené une autre activité de développement de programme ou du club qu'il vaut la peine de souligner en raison de son succès ou de son impact.

Pour être pris en considération, le club doit :

- être membre en règle de RCA et avoir inscrit tous les participants et les entraîneurs du club;
- mettre activement en œuvre les principes de Développement à long terme de l'athlète (DLTA) dans la programmation du club;
- démontrer un engagement envers la formation des entraîneurs par l'entremise des programmes de formation des entraîneurs nationaux de RCA;
- avoir des normes en place en matière de conduite des membres et de sécurité des participants.

Pour mettre un club en nomination, le club doit remplir le formulaire de nomination décrivant comment le club satisfait aux critères d'admissibilité et soulignant la réalisation exceptionnelle réussie ou mise en place par le club pendant la dernière année. Le formulaire doit être accompagné d'une lettre du président du club appuyant la candidature et peut inclure des renseignements des parties prenantes (p. ex. associations sportives provinciales ou nationales, ligues communautaires, organismes de bienfaisance, représentants du gouvernement, etc.) utiles pour le processus de sélection.

Le comité responsable de la sélection est composé d'un (1) membre du comité des récompenses de RCA, d'un (1) membre du personnel du développement du sport de RCA et de deux (2) membres « sans responsabilité particulière » ou représentants du comité consultatif provincial désignés par le comité des récompenses.

4.6 Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations

Le **Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations** souligne la contribution significative et exemplaire à long terme (au moins dix ans) à l'aviron au Canada. Tous les membres peuvent soumettre une candidature pour ce prix. Toutefois, le prix est remis à la discrétion du conseil d'administration de RCA et n'est pas nécessairement remis tous les ans. Les lauréats ne peuvent recevoir le prix qu'une seule fois.

4.7 Prix d'entreprise John-Anderson

Le **Prix d'entreprise John-Anderson** est présenté à l'entreprise ou aux entreprises qui ont contribué de manière considérable au développement de l'aviron au Canada. L'entreprise peut avoir contribué au développement de l'aviron de haut niveau ou national depuis quelques années. Le prix est remis à la discrétion du conseil d'administration de RCA et n'est pas nécessairement remis tous les ans.

Le prix est nommé en l'honneur de John Anderson, qui était vice-président du marketing de RCA lorsqu'il est décédé dans un accident d'automobile en janvier 2005.

4.8 Prix du président

Le **Prix du président** est présenté à la seule discrétion du président de RCA qui prend en considération les candidats qui méritent une reconnaissance particulière pour leurs contributions significatives ou actes exceptionnels de courage ou d'esprit sportif par exemple.

5. Autres prix de RCA

5.1 Prix de reconnaissance internationale de RCA

- Le **Prix de reconnaissance internationale** est remis aux gagnants (athlètes et entraîneurs) de médailles d'or, d'argent et de bronze aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde d'aviron senior de la FISA.
- Le **Prix de reconnaissance internationale de RCA pour les moins de 23 ans** est présenté aux athlètes qui remportent des médailles d'or, d'argent ou de bronze aux Championnats du monde des moins de 23 ans de la FISA, et à leur entraîneur.
- Le **Prix de reconnaissance internationale de RCA pour les juniors** est présenté aux athlètes qui remportent des médailles d'or, d'argent ou de bronze aux Championnats du monde d'aviron junior de la FISA, et à leur entraîneur.
- Le **Prix de reconnaissance internationale en para-aviron de RCA** est remis aux athlètes qui remportent une médaille d'or, d'argent ou de bronze aux Jeux paralympiques et à des épreuves de para-aviron aux Championnats du monde d'aviron de la FISA, et à leur entraîneur.
- Un **prix de reconnaissance internationale de RCA** est remis à un athlète et à l'entraîneur d'un athlète qui remporte une médaille internationale en ramant pour RCA (et non au nom d'un club d'aviron ou d'une province) lors de Jeux multisports internationaux comme les Jeux panaméricains, les Jeux olympiques de la jeunesse ou les Jeux du Commonwealth (où on retrouve des épreuves d'aviron).
- Les prix des médaillés olympiques sont remis à la conférence nationale et au banquet de remise des prix d'une année olympique.
- Les prix non liés aux Jeux olympiques sont remis au banquet de remise des prix des athlètes des Championnats nationaux d'aviron.

5.2 Reconnaissance internationale (autre)

- Un athlète et l'entraîneur d'un athlète qui remporte une médaille internationale en ramant pour RCA (et non au nom d'un club d'aviron ou d'une province) dans tout autre événement international (comme la régates d'aviron du Commonwealth, la régates CanAmMex) reçoivent une lettre de félicitations signée par le président de RCA et pouvant être encadrée.

5.3 Prix de reconnaissance d'un juge-arbitre de la FISA prenant sa retraite

Le **Prix de reconnaissance d'un juge-arbitre de la FISA prenant sa retraite** est remis aux juges-arbitres de la FISA prenant leur retraite, ce qui est obligatoire à 65 ans. Le prix est offert sous forme de lettre d'appréciation pouvant être encadrée signée par le président de RCA et soulignant la contribution du juge-arbitre au sport au fil des ans, notamment comme représentant du Canada à titre de juge-arbitre de la FISA dans le cadre de régates internationales. Les juges-arbitres ont ainsi soutenu les athlètes et notre sport à travers le monde et maintenu l'honneur et le prestige du Canada et de RCA.

5.4 Prix de long service

Le **Prix de long service** est décerné en reconnaissance du service fourni à RCA comme bénévole, à quelque titre que ce soit de 15 ans ou plus, par intervalles de 5 ans (c.-à-d. 20 ans, 25 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans, 45 ans et 50 ans, ou plus au besoin). Les personnes recevant un prix de long service de 30 ans et plus sont reconnues lors de la conférence nationale et du banquet de remise des prix. Les autres sont cités dans le programme de la soirée et sur le site web de RCA.

- Les individus et les organisations sont admissibles à ce prix.
- Les personnes admissibles au prix de long service sont déterminées en fonction des candidatures soumises par des clubs membres ou des individus et en fonction des renseignements qu'elles contiennent. Chaque année, le comité des récompenses envoie une lettre à tous les clubs afin de les inviter à soumettre des candidatures (voir l'Annexe C).
- Pour être admissible au prix de long service, le candidat doit être inscrit auprès de RCA au moment de la remise du prix. Le prix est remis uniquement aux candidats dont l'inscription auprès de RCA a été confirmée par un club membre ou l'association provinciale d'aviron et uniquement si ceux-ci confirment l'admissibilité du candidat au prix. Si une portion des services rendus est revendiquée à un autre club membre de RCA, les clubs peuvent, en fournissant la confirmation, inclure cette portion des services dans la confirmation.
- Le service est déterminé en fonction de la participation comme suit :
 - membre d'un club membre de RCA;
 - employé ou administrateur bénévole d'un club ou à l'échelle provinciale ou nationale;
 - entraîneur bénévole d'un club ou à l'échelle provinciale ou nationale;
 - officiel d'un club ou à l'échelle provinciale ou nationale.
- La qualité du service n'est pas prise en considération; cependant, un simple paiement des frais d'adhésion ou d'autres frais ou la participation aux événements comme spectateur ne sont pas considérés comme un service admissible.
- Le lauréat reçoit une épingle distinctive (s'il s'agit d'une personne) ou un certificat encadré (s'il s'agit d'une organisation).

6.0 Bourses pour athlètes et entraîneurs de RCA

6.1 Prix Jack-Guest (rameur de couple junior de l'année) (500 \$)

Jack Guest du club d'aviron de Don a remporté les avirons de couple de diamants (Diamond Sculls) à la Régate royale d'Henley en 1930 et une médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1928 avec son coéquipier Joe Wright Jr.

Le prix Jack-Guest du rameur de couple junior de l'année est remis à l'athlète junior (masculin) ayant obtenu le meilleur classement selon les résultats obtenus lors des essais nationaux (est ou ouest) et des Championnats nationaux de RCA. Ce prix est présenté lors du banquet de remise des prix des athlètes des Championnats nationaux d'aviron.

6.2 Prix Bobby-Pearce (rameuse de couple junior de l'année) (500 \$)

Bobby Pearce du club d'aviron de Leander a remporté les avirons de couple de diamants (Diamond Sculls) à la Régate royale d'Henley en 1931 et des médailles d'or

aux Jeux olympiques de 1928 et de 1932 pour l'Australie, son pays natal. Il a déménagé au Canada, est devenu athlète professionnel et n'a jamais été défait comme champion amateur ou champion professionnel.

Le prix Bobby-Pearce de la rameuse de couple junior de l'année est remis à l'athlète junior (féminine) ayant obtenu le meilleur classement selon les résultats obtenus lors des essais nationaux (est ou ouest) et des Championnats nationaux de RCA

Ce prix est présenté lors du banquet de remise des prix des athlètes des Championnats nationaux d'aviron.

6.3 Prix Kiran-van-Rijn (rameur de couple de l'année)

Kiran van Rijn, un athlète grandement admiré et très aimé, a commencé sa carrière en aviron à l'école St. George de Vancouver. Il a ramé pour l'Université de la Colombie-Britannique, pour le club nautique Ridley Graduate, l'Université de Toronto et le club d'aviron du lac Burnaby. Il a également représenté le Canada à la Coupe du monde de la FISA en 2001 à l'épreuve de deux de couple. Il est décédé d'une arythmie cardiaque alors qu'il ramait sur le lac Burnaby en 2005. Il avait 29 ans.

- À l'étude

6.4 Bourse commémorative Tony-Zasada (2 000 \$)

Tony Zasada a terminé cinquième à l'épreuve du deux de pointe avec barreur aux Jeux olympiques de 1984 et est décédé peu de temps après dans un accident d'automobile. Ce fonds a été établi par la famille et les amis de Tony Zasada du club d'aviron de Regina pour honorer sa mémoire.

Le critère utilisé dans l'attribution de la bourse commémorative Tony-Zasada est la performance d'un athlète (ne faisant pas partie de l'équipe nationale) pendant l'année actuelle (quoique la performance des années précédentes puisse être prise en compte) et d'autres facteurs comme les résultats scolaires. Les candidatures pour cette bourse sont transmises à un comité de sélection conformément à ce qui a été établi par les administrateurs et à la seule discrétion du comité.

Ce prix est présenté lors de la conférence nationale et du banquet de remise des prix de RCA

6.5 Prix Hanlan-Keller (500 \$)

Ce prix a été établi à la mémoire de Thomas Keller, président de la FISA pendant de nombreuses années, par ses amis, notamment ceux du club nautique Hanlan de Toronto.

- À l'étude

6.6 Bourse de l'athlète de demain de RCA (2 000 \$)

Établie grâce à la contribution généreuse d'un donateur privé, la bourse de l'athlète de demain de RCA est conçue pour offrir un soutien financier (2 000 \$ par lauréat) pour un maximum de cinq athlètes canadiens prometteurs en aviron qui demeurent au Canada tout en poursuivant leurs études postsecondaires dans un établissement canadien reconnu ayant, idéalement, un programme d'aviron.

Les lauréats de la bourse de l'athlète de demain continuent de démontrer un potentiel pour faire partie de l'un des programmes de haute performance de RCA

(poids lourd homme ou femme, poids léger homme ou femme et para-aviron).

Les athlètes de demain doivent démontrer un engagement à la fois envers le programme d'aviron de leur club ou université et envers le programme de haute performance de RCA.

L'appel aux candidatures est lancé en février de chaque année et la sélection se termine avant la rentrée scolaire des écoles secondaires.

6.7 Bourse Jack-Nicholson pour entraîneur (jusqu'à 2 000 \$)

Jack Nicholson (1932 - 2014) a entraîné des athlètes de tous les niveaux en aviron, des débutants aux champions du monde, et était fort apprécié, tant des rameurs que des entraîneurs et des officiels. Le dévouement de Jack envers le sport, sa compréhension intuitive de la technique, sa capacité à communiquer avec ses équipages et à les inspirer les a aidés à préparer leur avenir dans le sport et dans la vie en général. Jack était bien connu dans le monde de l'aviron au Canada pour son mentorat et son soutien sans relâche envers les entraîneurs des clubs. Il les encourageait à profiter de toutes les occasions d'apprentissage et à s'améliorer le plus possible pour que les athlètes en profitent. Jack incarnait véritablement « l'esprit de l'entraîneur ».

La bourse Jack-Nicholson pour entraîneurs est remise annuellement, à la discrétion du comité de sélection, à un entraîneur de club de RCA qui démontre son engagement envers le programme de formation et de développement des entraîneurs, et qui cherche à approfondir sa formation. La sélection des lauréats est déterminée selon les critères suivants :

- expérience et performances à titre d'entraîneur
- approche, philosophie et objectifs à titre d'entraîneur
- intention d'utiliser les fonds pour des aspirations précises et générales à titre d'entraîneur
- démonstration de l'implication envers son club ou la communauté de l'aviron en général

La bourse Jack-Nicholson est décernée à la conférence nationale et au banquet de remise des prix.

7. Procédure de mise en candidature

- 7.1 Chaque année, le comité des récompenses demande au bureau national de RCA d'envoyer un appel de mise en candidature (au moyen d'une lettre) aux associations provinciales, aux clubs membres et aux entraîneurs. Cet appel de mise en candidature est aussi publié sur le site web de RCA.
- 7.2 Toutes les candidatures reçues avant la date d'échéance sont prises en considération dans le cadre de cette année. Les candidatures reçues après la date d'échéance sont prises en considération pour l'année suivante.
- 7.3 Les demandes sont examinées par le comité des récompenses qui veille à ce qu'elles soient rédigées conformément à la forme approuvée. Le comité évalue les renseignements en fonction de la politique de récompenses pour veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pris en considération. À la suite de cet examen, le comité des récompenses présente ses recommandations annuelles pour les prix au conseil d'administration.

- 7.4 Le conseil d'administration tient compte des recommandations et, à moins d'un désaccord, approuve les recommandations. En cas de désaccord, le conseil d'administration communique avec le comité des récompenses pour en discuter et, à la suite de la discussion, il peut accepter ou rejeter la recommandation. Si le conseil d'administration rejette la recommandation, il le fait par écrit en indiquant les motifs de sa décision et les critères sur lesquels il s'est basé pour prendre sa décision. Un rejet est en vigueur pour au moins un an. Après un an, le comité des récompenses peut, s'il le juge approprié, présenter de nouveau sa recommandation initiale comme une nouvelle recommandation.
- 7.5 Le processus doit se dérouler de manière à ce que les prix puissent être annoncés au plus tard à la conférence nationale et au banquet de remise des prix de l'année en cours. Pour des récompenses qui ne sont pas présentées par RCA, l'annonce dépend de « l'administrateur » du prix et est faite en conséquence.
- 7.6 Tous les prix présentés par RCA ou les prix présentés à la suite d'une recommandation ou du soutien de RCA sont publiés.

Un prix, une fois présenté, ne peut être révoqué à moins que les renseignements fournis par le candidat soient faux.

8.0 Demandes de mise en candidature par d'autres entités

- 8.1 RCA reçoit annuellement des demandes de mise en candidature ou de soutien de candidatures de la part d'autres organisations. Ces prix sont offerts annuellement en concurrence avec les autres sports olympiques et, selon notre expérience à ce jour, afin d'être admissibles, les candidats doivent s'être surpassés au cours de l'année de la mise en candidature (avoir remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde) et avoir fait leurs preuves. Les candidats pour ces prix doivent respecter les critères établis par ces organismes externes.
- 8.2 Sous réserve de toute autre exigence, toute personne qui, en tant qu'athlète ou entraîneur, a remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou une médaille d'or aux Championnats du monde et au moins une autre médaille, soit aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde, peut être mise en candidature par RCA pour l'intronisation au Temple de la renommée des sports du Canada.
- 8.3 Toute personne ayant rendu des services de qualité et en grande quantité peut être considérée pour les prix suivants :
- pour le Temple de la renommée des sports du Canada si la quantité et la qualité des services rendus ont eu de grandes répercussions sur la communauté de l'aviron au Canada (p. ex., si les citoyens canadiens n'auraient normalement pas été informés du travail de cette personne);
 - pour l'Ordre du Canada, si la qualité et la quantité des services rendus ont également eu de grandes répercussions ailleurs que sur la communauté de l'aviron au Canada (p. ex., si les citoyens canadiens ont été informés du travail de cette personne) ou si la personne a effectué une tâche ou une série de tâches qui ont attiré l'attention à l'échelle internationale, notamment pour les efforts du Canada à l'aviron).
- 8.4 En déterminant les répercussions du travail d'un candidat à l'extérieur de la

communauté de l'aviron, même si le nom du candidat n'a pas été grandement associé à ce travail, il faut tenir compte de ce qui suit :

- tout ouvrage de référence canadien;
- des mentions dans des écrits canadiens et à l'étranger sur l'aviron et dans d'autres revues;
- des prix présentés pour des services rendus à l'aviron canadien par des organisations canadiennes ou étrangères qui ne se limitent pas seulement à l'aviron.

8.5 Quand un tel prix est envisagé par RCA, le comité des récompenses est responsable d'amorcer le processus de nomination. Toute candidature pour un tel prix nécessite l'approbation du conseil d'administration avant d'être présentée au Temple de la renommée ou à la Chancellerie des ordres et décorations du Canada.

8.6 Lorsqu'un club membre ou une personne inscrite auprès de RCA demande à RCA de soutenir une candidature pour un prix au nom d'une autre personne inscrite à RCA ou lorsqu'on demande à RCA de fournir des commentaires pour soutenir la candidature d'un membre de RCA, RCA peut soutenir la candidature si le candidat est autrement admissible à une mise en candidature de RCA pour ce prix. S'il s'agit d'un prix pour lequel RCA ne présenterait pas de mise en candidature conformément à la présente politique, RCA peut tout de même fournir des commentaires sur la candidature sous forme de texte indiquant la qualité ou la quantité des services rendus à RCA par le candidat.

9.0 Personnel de RCA

9.1 Le personnel professionnel de RCA peut être admissible aux prix seulement si les contributions ont été faites à titre de bénévole (p. ex., comme athlète, entraîneur, officiel ou administrateur bénévole).

ANNEXE A

Cérémonie des récompenses

1.0 Cérémonie des récompenses

1.1 *Une cérémonie des récompenses est organisée pour la remise de tous les prix mentionnés dans la présente politique. Les médailles gagnées aux Championnats du monde d'aviron de la FISA et accordées à RCA par la FISA sont présentées à l'entraîneur de l'équipage qui remporte la médaille, soit à la conférence nationale et au banquet de remise des prix, ou à un autre moment jugé plus approprié. Ces médailles demeurent la propriété de RCA, mais elles peuvent être conservées par l'entraîneur de son vivant. Elles doivent toutefois être retournées à RCA après le décès de l'entraîneur ou à la discrétion de l'entraîneur.*

1.2 Le comité des récompenses et le bureau de RCA travaillent ensemble pour veiller à ce que toutes les récompenses soient prêtes et conformes afin d'être présentées à la conférence nationale et au banquet de remise des prix.

2. Nature des prix

2.1 Les **prix nationaux de RCA** sont remis sous forme de trophées de verre (ou de trophées du genre) comprenant l'emblème de l'Association canadienne d'aviron amateur, le nom du lauréat et une description du prix.

2.3 Les **bourses pour athlètes ou les prix remis par des administrateurs de fonds** détenus par RCA se présentent sous forme de chèque.

2.4 Prix de reconnaissance internationale de RCA

- Le **Prix de reconnaissance internationale de RCA** est un certificat spécial comportant l'emblème de l'Association canadienne d'aviron amateur, le titre du prix, le nom du gagnant, l'épreuve dans laquelle il s'est classé parmi les trois meilleurs et sa position au classement.

2.5 Prix de service bénévole de RCA

- Le **Prix de service bénévole de l'année** est décrit à l'article 2.2.
- Le **Prix de reconnaissance d'un juge-arbitre de la FISA prenant sa retraite** est présenté sous forme de lettre d'appréciation pouvant être encadrée.
- Le **Prix de long service** est présenté sous forme d'épinglette avec le logo de RCA et le nombre d'années de service s'il s'agit d'une personne et sous forme de parchemin s'il s'agit d'une organisation.

3. Participation à la cérémonie des récompenses

3.1. Les lauréats des prix nationaux sont invités à participer à la conférence nationale et au banquet de remise des prix. RCA les aidera à payer les coûts de participation à la cérémonie des récompenses comme suit :

- Les athlètes ou les entraîneurs qui gagnent une médaille d'or aux Championnats du monde de la FISA ou aux Jeux olympiques ont droit au remboursement des

frais de transport et d'hébergement d'une nuit (en occupation partagée) si le banquet a lieu ailleurs que dans la ville où réside le lauréat) et à un billet pour le banquet de remise des prix. Dans la mesure du possible, le déplacement coïncidera avec les camps d'entraînement d'hiver et sera financé par la haute performance.

- Les gagnants des Championnats nationaux d'aviron et des Prix de reconnaissance internationale de RCA sont mentionnés dans le programme des prix nationaux de RCA.
- Tous les autres lauréats des prix nationaux de RCA ont droit au remboursement des frais d'hébergement d'une nuit (si le banquet a lieu ailleurs que dans la ville où réside le lauréat) et à un billet pour la conférence nationale et le banquet de remise des prix
- Les lauréats du prix de long service (30 ans ou plus) ont droit à un billet pour le banquet de remise des prix.
- Le bureau de RCA avise les lauréats par courriel⁶ en fonction de la liste finale du comité des récompenses approuvée par le conseil d'administration pas moins de 21 jours avant la cérémonie de remise des prix. L'avis contient la date, l'heure et le lieu de la cérémonie de remise des prix ainsi que les détails concernant le transport, l'hébergement et le billet conformément à l'article 3.1 de la présente politique.

4. Formule de la cérémonie des récompenses

- 4.1 La formule de la cérémonie des récompenses est établie par le comité des récompenses.
- 4.2 Généralement, la cérémonie des récompenses comprend un dîner officiel, un ordre de présentation des prix et des points culminants, notamment des discours, des présentations de films ou de vidéos, à la recommandation du comité des récompenses.
- 4.3 Le comité des récompenses fournit la liste des prix finale et approuvée par le conseil d'administration de RCA au siège social de RCA qui prépare le programme imprimé pour la cérémonie des récompenses sur lequel sont indiqués les prix et les lauréats honorés au banquet.
- 4.4 D'anciens officiers de RCA peuvent être invités à participer à la présentation des prix.

⁶ Selon l'adresse principale inscrite dans le système d'inscription en ligne de RCA.